

Traversée de la Gironde entre Le Verdon et Royan
en 30 minutes environ

Pour passagers et véhicules de tout type et de tout tonnage

Extrait du règlement

Horaires : Les navires quitteront les cales d'accostage aux heures indiquées sur les horaires ci-contre dans la mesure du possible.

Les usagers devront être présents à l'embarquement 30 minutes au minimum avant le départ sans pour cela être assurés d'embarquer.

Cas particuliers : en cas de mauvais temps, d'avaries aux navires ou aux ouvrages d'accostage, le trafic pourra être momentanément suspendu, sans préavis, soit partiellement, soit totalement.

De même, les horaires de certaines traversées pourront être modifiés.

En cas de grande affluence, les horaires officiels pourront ne pas être strictement respectés et des traversées supplémentaires pourront être décidées pour permettre l'écoulement complet du trafic.

La responsabilité du S.M.D. ne saurait être engagée en cas de modification d'horaires ou de suppression de départs pour cause de force majeure, fortuite, ou autre.

Sécurité : par mesure de sécurité, aucune personne ne doit rester dans les véhicules pendant les traversées.

Priorité de passage : les cars et les véhicules semi-remorques bénéficieront de priorité à l'embarquement selon les conditions suivantes :

- Cars d'excursion : une demande écrite doit être adressée au S.M.D. une semaine à l'avance. La réservation sera prise en compte, sous réserve de la présence du véhicule à l'embarquement 1/2 heure avant le départ.
- Véhicules semi-remorques : une priorité est assurée aux deux premiers semi-remorques se présentant à l'embarquement sur les navires « La Gironde », « L'Estuaire ».
- D'autres cars ou semi-remorques pourront être embarqués également, en fonction du trafic (décision du S.M.D.).

Infraction : tout usager surpris en défaut de paiement (voyageur, véhicule, marchandise) devra immédiatement acquitter cinq fois (5) le prix du billet simple normal. En cas de refus, il sera poursuivi devant les tribunaux selon la procédure en la matière.

Responsabilité du transporteur : il est rappelé aux usagers et aux chargeurs que la responsabilité du transporteur maritime est régie par les lois des 18/06/1966, 21/12/1979 et 23/12/1986 et celles du propriétaire par les lois des 03/01/1967, 21/12/1984 et 15/12/1986.

SERVICE MARITIME DÉPARTEMENTAL

19, avenue du Phare de Cordouan
33123 LE VERDON-SUR-MER

Tél. Le Verdon : 00 33 (0)5 56 73 37 73 / Fax : 00 33 (0)5 56 73 37 70

Tél. Royan : 00 33 (0)5 46 38 35 15

www.transgironde.fr

TransGironde



HORAIRES DES TRAVERSÉES DU FERRY

LE VERDON ↔ ROYAN

Du vendredi 22 mars 2013 au jeudi 20 mars 2014

Royan
Le Verdon

Blaye
Lamarque



Périodes	Départs Le Verdon	Départs Royan
du vendredi 22 mars 2013 au jeudi 27 juin	7h15 / 8h55 10h25 / 11h55 13h25 / 15h10 16h40 / 18h25 19h55	7h50 / 9h30 11h / 12h30 14h / 15h45 17h15 / 19h 20h30
du vendredi 28 juin au lundi 2 septembre	Premier départ 6h30 ROTATIONS CONTINUES (deux navires) (un départ toutes les 50 minutes environ) Dernier départ 20h30	Premier départ 7h15 ROTATIONS CONTINUES (deux navires) (un départ toutes les 50 minutes environ) Dernier départ 21h15
du mardi 3 septembre au dimanche 29 septembre	7h15 / 8h55 10h25 / 11h55 13h25 / 15h10 16h40 / 18h25 19h55	7h50 / 9h30 11h / 12h30 14h / 15h45 17h15 / 19h 20h30
du lundi 30 septembre au jeudi 17 octobre	en semaine : 7h15 / 9h30 11h30 / 14h30 16h45 / 18h45 samedis, dimanches et jours fériés : 8h / 9h45 / 11h30 14h30 / 16h45 18h45	en semaine : 7h45 / 10h 12h / 15h 17h15 / 19h15 samedis, dimanches et jours fériés : 8h30 / 10h15 / 12h 15h / 17h15 19h15

Périodes	Départs Le Verdon	Départs Royan
du vendredi 18 octobre au dimanche 3 novembre	en semaine : 7h15 / 9h30 11h30 / 14h30 15h45 / 17h15 18h45 samedis, dimanches et jours fériés : 8h / 9h45 / 11h30 14h30 / 15h45 17h15 / 18h45	en semaine : 7h45 / 10h 12h / 15h 16h15 / 17h45 19h15 samedis, dimanches et jours fériés : 8h30 / 10h15 / 12h 15h / 16h15 17h45 / 19h15
du lundi 4 novembre 2013 au jeudi 20 mars 2014	en semaine : 7h15 / 9h30 11h30 / 14h30 16h45 / 18h45 samedis, dimanches et jours fériés : 8h / 9h45 / 11h30 14h30 / 16h45 18h45	en semaine : 7h45 / 10h 12h / 15h 17h15 / 19h15 samedis, dimanches et jours fériés : 8h30 / 10h15 / 12h 15h / 17h15 19h15